



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Le 20 août 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Marilyn Emond — Directrice régionale par intérim de la Côte-Nord
- M^{me} Julie-Pier Gaudreault — Coordonnatrice pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M^{me} Micheline Anctil — Préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord
- M. Pierre Cormier — Maire de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre
- M. Marcel Furlong — Préfet de la MRC de Manicouagan
- M^{me} Valérie Gille — Technicienne du Service d'urbanisme de la Ville de Forestville
- M^{me} Joannie Joubert — Urbaniste de la Ville de Port-Cartier
- M. Yves Montigny — Maire de la Ville de Baie-Comeau
- M. Jimmy Morneau — Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Caniapiscau
- M. Alain Thibault — Préfet de la MRC de Sept-Rivières

Représentants des organismes régionaux

- M. Jean-Marie Bélisle — Administrateur de la région de la Côte-Nord du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
- M. Sébastien Caron — Directeur général d'Environnement Côte-Nord
- M^{me} Jacynthe Gagnon — Présidente de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale – Côte-Nord
- M^{me} Marie-Claire Gervais — Chercheuse au Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale
- M^{me} Adèle Lavoie — Coordonnatrice de la Table santé qualité de vie – Plan d'action régional pour les saines habitudes de vie
- M. Guillaume Proulx — Conseiller en recherche et territoire

Députés

- M^{me} Micheline Emond — Attachée politique de M^{me} Lorraine Richard, députée du comté de Duplessis

Animateur

- M. Dominique Dufour

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. Alexandre Lambert souhaite la bienvenue à toutes et à tous et remercie les personnes pour leur implication dans la démarche.</p> <p>M^{me} Marilyn Emond remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 14 h 15.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants remercient le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de leur donner la possibilité de s'exprimer sur le projet de Stratégie. • Plusieurs intervenants mentionnent que la consultation distincte du milieu municipal et des communautés des Premières Nations et des Inuits dans le cadre de la Stratégie ne facilite pas les rapprochements. Ils déplorent que des représentants des Premières Nations et des Inuits n'aient pas été invités à la rencontre afin qu'ils fassent valoir leurs opinions ainsi que leurs préoccupations. • L'approche par objectifs est jugée intéressante pour autant que les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs permettent d'intégrer adéquatement les particularités des régions. À cet égard, plusieurs participants font valoir le caractère atypique de la région de la Côte-Nord.
• Vision	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il importe que la vision exprimée par la Stratégie prenne davantage en compte la réalité des régions éloignées, dont le mode de développement est différent de celui des régions-centres. • Il serait important de bien définir les différents concepts abordés dans la vision en fonction des différentes réalités territoriales, comme la mobilité, l'occupation du territoire, la villégiature, etc.
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est important que les rôles et les responsabilités des différents ordres de gouvernement et des acteurs de l'aménagement du territoire (gouvernement, municipalités régionales de comté [MRC], municipalités, etc.) soient clairement définis à l'intérieur de la Stratégie afin d'éviter les confusions et les incohérences. • Il faut assurer un arrimage entre les différents outils de planification ainsi qu'une collaboration entre les ministères, les organismes et les instances municipales (ex. : Plan de développement de la zone agricole et schéma d'aménagement et de développement). • Le cadre d'aménagement du territoire doit favoriser la participation citoyenne. • Plusieurs participants font valoir l'importance de favoriser la participation des Premières Nations et des Inuits dans la planification du territoire. En outre, il est important d'amorcer un dialogue pour réviser le processus de consultation des Premières Nations et des Inuits. • Le concept de communauté nordique pourrait être élargi afin d'inclure certaines régions telles que la Côte-Nord, de manière à prendre en compte les enjeux liés à la géographie et au climat du territoire. • Les changements climatiques ont des répercussions, en particulier en territoire nordique, qui entraînent ou accentuent plusieurs enjeux territoriaux et sociaux. Or, les MRC ne disposent pas de l'expertise ou des compétences nécessaires pour y faire face de manière

Sujets	Résumé des propos
	<p>adéquate. Il importe donc de leur donner accès à une expertise spécialisée ainsi qu'aux compétences nécessaires à cet égard. Par exemple, il pourrait être envisagé de créer un institut scientifique en collaboration avec une université dont la mission serait, notamment, d'offrir une expertise aux régions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins d'expertise sont également présents dans des domaines variés, notamment pour les municipalités de petite taille. Les villes-centres régionales sont souvent sollicitées pour appuyer les petites municipalités à proximité, mais elles ne disposent pas toujours des ressources suffisantes pour les accompagner. • L'accès aux terres publiques et leur gestion constituent des enjeux majeurs dans le contexte de la Côte-Nord où plus de 99 % du territoire est public. Les procédures pour l'accès aux terres publiques auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sont fastidieuses. Plusieurs participants suggèrent de revoir le mode de gestion des terres publiques afin d'impliquer les municipalités et les MRC, ainsi que les communautés des Premières Nations et des Inuits dans la gestion et l'attribution des terres publiques.
<p>• Axe 2 : Croissance urbaine</p>	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de bien définir ce qu'on entend par la densification urbaine dans un contexte de région éloignée afin de prendre en compte l'historique de développement et d'adapter en conséquence les moyens de mise en œuvre. • Les grands projets industriels qui demandent beaucoup d'électricité pourraient être orientés vers la Côte-Nord, où la densité de population est faible et où les terres agricoles sont peu nombreuses, contrairement à d'autres régions plus au sud du Québec. • Le contexte régional (grande distance entre les municipalités, planification du territoire historiquement basée sur le voiturage individuel et sur un modèle linéaire, défi démographique, etc.) rend particulièrement difficiles la mise en place et le maintien d'un service de transport en commun efficace. En outre, l'accès aux subventions à l'égard des transports collectifs est laborieux. • Dans un contexte de région éloignée où les coûts de construction et d'entretien sont élevés et où la démographie présente des défis, il importe de miser sur l'intermodalité des modes de transport afin de garantir un volume d'utilisation suffisant pour justifier l'implantation d'infrastructures coûteuses.
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Côte-Nord s'est historiquement développée de manière linéaire sur une étroite bande de terre le long du fleuve Saint-Laurent et de la route 138. Dans un tel contexte, il est difficile de travailler à revitaliser des « cœurs villageois » qui n'existent pas vraiment. • L'attractivité et l'établissement durable de la population sur le territoire constituent des enjeux majeurs en région éloignée. À cet égard, il y a peu d'aides disponibles pour favoriser l'arrivée de nouveaux habitants. Pour y parvenir, il faut favoriser l'accès à des milieux de vie sains et à l'habitation durable. • L'intégration des ressources humaines provenant de l'immigration est également un enjeu important. • Il importe de laisser aux MRC et aux municipalités la capacité de convenir entre elles des meilleurs endroits pour l'implantation des parcs industriels afin de bien tenir compte des particularités régionales et de cibler les sites optimaux. • Les coûts d'implantation des nouvelles entreprises sont généralement beaucoup plus élevés en région éloignée, ce qui constitue un frein important au développement économique. Il est donc indispensable que les infrastructures soient prêtes à accueillir de nouvelles entreprises. • Dans un contexte de région éloignée, les coûts pour le développement de l'habitation sont très élevés. En conséquence : <ul style="list-style-type: none"> ○ peu de promoteurs privés prennent en charge le développement résidentiel. Il est donc essentiel de mettre en place une stratégie afin de garantir le développement de l'habitation, notamment locative, dans les régions éloignées où les besoins se font sentir; ○ cela constitue un frein important à l'implantation de nouveaux arrivants et contribue à la baisse démographique. En outre, cette réalité contribue à accroître la problématique de manque de main-d'œuvre dans les entreprises.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'aide en habitation devraient être mieux adaptées aux territoires. Certains participants déplorent notamment la disparition de l'aide à l'occupation des territoires et de certains programmes. De plus, les mesures ciblant l'habitation sociale ne conviennent souvent pas aux régions éloignées où le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs au Québec. • Concernant les défis démographiques à venir, comme le vieillissement de la population, le concept de « vieillir à domicile » devrait être intégré dans la planification des territoires. À cet égard, des aides financières pour l'adaptation des domiciles devraient être prévues ou revues (ex. : Programme d'adaptation de domicile).
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 4 : Ruralité 	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il sera important de définir clairement en quoi consiste la ruralité dans la Stratégie. À titre d'exemple, il semble difficile de déterminer à quoi correspond la ruralité dans le contexte nord-côtier par rapport à la définition proposée dans le document de consultation. • La planification de la villégiature dans une région telle que la Côte-Nord constitue le principal levier de développement pour plusieurs municipalités de petite taille dont la population est en déclin. Or, la dynamique de développement sur un vaste territoire inoccupé et majoritairement propriété de l'État est différente de ce qui peut se produire dans d'autres régions plus au sud. Il importe de faciliter l'accès aux terres publiques pour le développement de la villégiature. • La gestion de la villégiature devrait se faire en collaboration avec les communautés des Premières Nations et des Inuits qui partagent le même territoire. • L'accès à des aliments de qualité est particulièrement difficile sur la Côte-Nord. Il a notamment été démontré, dans un récent portrait bioalimentaire de la région, que 37 % des habitants n'y ont pas accès. • L'aménagement du territoire doit favoriser le développement de l'agriculture nordique pour garantir à la population l'accès à des aliments de qualité. L'accès aux terres publiques constitue notamment une difficulté importante pour les promoteurs de ce secteur. • Les enjeux d'accès à la région sont considérables et nécessitent des investissements majeurs pour soutenir le développement régional et le tourisme. En effet, la Côte-Nord est enclavée en raison, non seulement, du faible nombre de liens routiers avec le reste de la province, mais également de la présence de plusieurs villages dont l'accès aux transports maritimes et routiers est limité. • Dans un contexte de région-ressource, le développement régional est souvent tributaire des grands donneurs d'ouvrages. La planification du territoire doit en tenir compte, tout en favorisant la diversification économique. • Les propriétaires de forêts privées font face à une multiplication des contraintes pour l'exploitation de la ressource forestière par rapport aux conditions plus avantageuses dont disposent les grands exploitants des terres publiques. Se faisant, la dépendance aux grands projets se trouve renforcée.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 5 : Finances et fiscalité 	<p>Aucun commentaire particulier n'est formulé concernant l'Axe 5.</p>

Sujets	Résumé des propos
Prochaines étapes	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d'innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l'été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août 2021.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
Fin de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 15 h 30 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.